



(N° 48.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1869-1870.

Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1871.

(Voir les Nos 59 et 128 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1871, est fixé à la somme de huit cent quarante-sept mille francs (847,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 2 avril 1870.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) H. DOLEZ.

Les Secrétaires,

(Signé) B^{on} A. DE VRINTS.

FERD. DE ROSSIUS.

(2)

Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1871.

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
NON-VALEURS.				
1	Non-valeurs sur la contribution foncière.	120,000 »	»	435,000 »
2	— — personnelle	210,000 »	»	
3	— sur le droit de patente	64,000 »	»	
4	— sur les redevances des mines.	3,000 »	»	
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques.	35,000 »	»	
6	— — des tabacs. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	3,000 »	»	
CHAPITRE II.				
REMBOURSEMENTS.				
7	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et remboursement du prix d'instruments ainsi que des fonds reconnus appartenir à des tiers	50,000 »	»	412,000 »
8	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	550,000 »	»	
9	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers	1,000 »	»	
10	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine	1,000 »	»	
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000 »	»	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. . . fr.		847,000 »	»	487,000 »